

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

1 - ASSIETTE DE COUPES DE BOIS – EXERCICE 2018

Monsieur André LABARTHE donne lecture du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2018 dans la forêt communale.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- DEMANDE l'inscription à l'état d'assiette 2018 des coupes de bois suivantes :

Unité de gestion	Surface parcourue	Type de coupe	Destination proposée
38_A1	3,50 ha	Amélioration	Délivrance
38_AJ	4,00 ha	Amélioration	Délivrance
81_A2	4,00 ha	Amélioration	Délivrance
6_R	6,25 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied

12_P	18,00 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
25_P	4,00 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
26_P	7,05 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
27_A1	5,19 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
27_P	8,60 ha	Préparation	Vente en bloc et sur pied
27_R	2,00 ha	Régénération	Vente en bloc et sur pied
42_A1	6,52 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
53_R	1,50 ha	Régénération	Vente en bloc et sur pied
56_P	18,88 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
56_RB	4,00 ha	Préparation	Vente en bloc et sur pied
57_P	10,05 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
77_A1	9,85 ha	Amélioration	Vente en bloc et sur pied
122_RE	10,28 ha	Régénération	Vente en bloc et sur pied
123_RE	3,50 ha	Régénération	Vente en bloc et sur pied
124_RE	3,50 ha	Régénération	Vente en bloc et sur pied
125_RE	6,50 ha	Régénération	Vente en bloc et sur pied
126_RE	7,90 ha	Régénération	Vente en bloc et sur pied
127_RE	17,30 ha	Régénération	Vente en bloc et sur pied
167_A2	7,70 ha	2 ^{ème} éclaircie	Vente à l'unité de produits
169_A2	1,50 ha	Sanitaire	Vente à l'unité de produits
83	4,00 ha	Amélioration	Délivrance

- la suppression de l'état d'assiette des coupes suivantes :

Unité de Gestion	Type de coupe	Motif
65_R	Régénération	Coupe vendue et réalisée en partie
103_RT	Régénération	Coupe terminée
105_RT	Régénération	Parcelle terminée
109_RT	Régénération	Coupe définitive terminée en 2015
111_R	Régénération	Coupe définitive déjà effectuée
113_R	Régénération	Coupe vendue en 2016, non exploitée
115_RT	Régénération	Parcelle entièrement renouvelée
118_RT	Régénération	Entièrement renouvelée

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2017.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 22/12/2017



ré LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017